EQUIPIER 1ère INTERVENTION



PROGRAMME DE FORMATION

Référence interne : SI-EPI

FORMACODE: 42872

Objectifs de la formation :

A la fin de la formation d'équipier de première intervention incendie ou EPI le stagiaire doit être capable de coordonner une intervention de lutte contre l'incendie. Ils viennent renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation.

PROGRAMME DE FORMATION

EQUIPIER 1ère INTERVENTION

Références juridiques

- > Références juridiques :
- L'article R. 4227-39, qui stipule que tout le personnel doit être formé à la sécurité incendie et à la manipulation des moyens de première intervention

Préambule

1. Théorie 4 heures

- 1.1. Triangle du feu,
- 1.2. Le point éclair/ La température d'auto-inflammation,
- 1.3. Principales causes de feu,
- 1.4. Classes de feux,
- 1.5. L'explosion,
- 1.6. Agents extincteurs,
- 1.7. Modes et procédés d'extinction,
- 1.8. Différents types d'extincteurs et caractéristiques techniques,
- 1.9. L'organisation de sécurité de l'établissement,
- 1.10. L'alarme et l'alerte.
- 1.11. Point de rassemblement,
- 1.12. Les moyens matériels de prévention et d'évacuation,
- 1.13. Rôle et missions des personnels d'évacuation,
- 1.14. L'évacuation des personnes handicapées.

2. Pratique 2 heures

- 2.1. Manipulation de 2 différents types d'extincteurs sur feux réels (Eau et CO2),
- 2.2. Travaux pratiques d'extinction avec plusieurs passages individuels sur le simulateur de flamme et sur divers matériels de simulation (casserole, placard électrique...),
- 2.3. Passage individuel avec le RIA (Robinet d'Incendie Armé) s'il existe et si c'est possible (accès extérieur),
- 2.4. Visite de l'établissement avec repérage des accès et des moyens de lutte contre l'incendie

EQUIPIER 1ère INTERVENTION



PROGRAMME DE FORMATION

Référence interne : SI-EPI

Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation

- moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs
- Questions orales ou écrites (QCM...)
- Mise en situation

Modalité de suivi de l'exécution du programme et appréciation du résultat :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur À l'issue de la formation, les participants recevront une attestation de formation mentionnant les objectifs et le contenu de la formation ainsi que les compétences acquises en matière d'intervention en tant qu'équipier de première intervention

L'INRS recommande une périodicité de recyclage de la formation de trois ans (c'est également la durée recommandée dans la norme NF C18-510)